

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

IVE REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

COMMISSION DES AFFAIRES GENERALES, INSTITUTIONNELLES ET DES DROITS HUMAINS (CAGIDH)

RAPPORT POUR AVIS

**DOSSIER N°122 : PORTANT PROJET DE LOI RELATIF A LA
LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE
CAPITAUX, LE FINANCEMENT DU
TERRORISME ET DE LA PROLIFÉRATION DES
ARMES DE DESTRUCTION MASSIVE AU
BURKINA FASO**

Présenté au nom de la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH) par le député **Souleymane OUEDRAOGO**, rapporteur.

Décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le mardi 24 décembre de 09 heures 12 minutes à 10 heures 34 minutes, la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH) s'est réunie en séance de travail, sous la présidence de la députée Linda Gwladys OUEDRAOGO/KANDOLO, Présidente de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi relatif à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive au Burkina Faso.

Auparavant, la CAGIDH, saisie pour avis, a désigné le député Souleymane OUEDRAOGO comme rapporteur, pour participer aux différentes séances de travail de la Commission des finances et du budget (COMFIB), saisie au fond. Ces travaux se sont déroulés le vendredi 20 et le samedi 21 décembre 2024.

En prélude à la séance d'audition du Gouvernement par la COMFIB, la CAGIDH a organisé, le jeudi 19 décembre 2024 de 09 heures 15 minutes à 11 heures 02 minutes, une séance d'appropriation du contenu dudit projet de loi. Cette séance a permis aux députés de relever des préoccupations qui ont été portées à la connaissance du Gouvernement, lors de son audition, par le député rapporteur.

L'ordre du jour ci-dessous a été adopté par les commissaires :

- compte-rendu des travaux de la COMFIB ;
- appréciation et avis de la CAGIDH.

I. COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA COMFIB

Le rapporteur a présenté le compte-rendu en deux points :

- audition du Gouvernement ;
- débat général.

I.1. Audition du Gouvernement

Le Gouvernement était représenté par madame Fatoumata BAKO /TRAORE, Ministre délégué auprès du Ministre de l'Economie et des finances, chargé du budget. Elle était assistée de ses collaborateurs et de représentants du Ministère de la Justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions.

L'exposé des motifs, présenté par madame le Ministre a porté sur les points suivants :

- contexte et justification ;
- processus d'élaboration ;
- présentation du projet de loi.

Ces différents points ont été intégralement développés dans le rapport de la COMFIB, saisie au fond.

I.2. Débat général

Suite à l'exposé de madame le Ministre, les commissaires ont exprimé des préoccupations auxquelles des éléments de réponse ont été apportés. Les principales préoccupations ont porté sur :

- la faiblesse du quantum des peines prévues dans le présent projet de loi ;
- l'existence d'une étude sur les institutions financières qui respectent les dispositions des textes en vigueur ;
- les inconvénients liés à l'inscription d'un pays sur la liste grise du Groupe d'action financière internationale (GAFI), les conséquences économiques qui affectent notre pays des à son inscription sur la liste grise et l'inscription d'autres pays de l'UEMOA sur cette liste ;
- l'état des lieux de la Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) au Burkina Faso ;
- les techniques permettant de détecter des actes de blanchiment de capitaux ;
- les acteurs clés que le Gouvernement entend impliquer dans la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme (LBC/FT) au Burkina Faso ;
- les raisons qui ont conduit à l'inscription de notre pays sur la liste grise du GAFI et les recommandations auxquelles le Burkina Faso a déjà satisfait pour la sortie de notre pays de cette liste ;
- les actions restant à entreprendre, en plus de l'adoption de la présente loi ;

- les initiatives que le Gouvernement compte prendre pour maintenir le pays dans le GAFI malgré la sortie du Burkina Faso de la CEDEAO ;
- le risque de blanchiment de capitaux, notamment dans les marchés et yaars, occasionné par l'exception prévue à l'article 5 du présent projet de loi ;
- les risques que présentent les sociétés d'assurance en matière de blanchiment de capitaux, de financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive ;
- le mode de gestion des informations par la CENTIF ,les structures avec lesquelles elle partage ces informations ainsi que les conditions ;
- l'explication de l'exemption dont bénéficient les avocats ;
- l'éventuelle remise en cause par l'article 92 du présent projet de loi de l'action récursoire.

II- APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte-rendu des travaux de la Commission des finances et du budget fait par le député rapporteur et de l'analyse du projet de loi, des échanges ont eu lieu entre les membres de la CAGIDH.

Il ressort de ces échanges que l'adoption dudit projet de loi permettra de :

- renforcer le dispositif national de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive ;
- se conformer aux normes et standards internationaux en matière de LBC/FT ;
- sortir notre pays de la liste grise du GAFI.

Par conséquent, la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains émet un avis favorable pour son adoption.

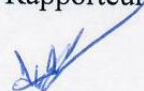
Ouagadougou, le 24 décembre 2024

La Présidente



Linda Gwladys OUEDRAOGO/KANDOLO

Le Rapporteur



Souleymane OUEDRAOGO

Séance d'appropriation du projet de loi : 19/12/2024

Liste des députés présents

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE
1.	OUEDRAOGO/KANDOLO Linda Gwladys	Présidente
2.	SALOGO Mahamoudou	1^{er} Secrétaire
3.	TAPSOBA Lin Désiré	2^e Secrétaire
4.	DAMIEN/YOUL Ini Inkouraba	Membre
5.	GANSONRE Marc Bertin	Membre
6.	LOMPO Dafidi David	Membre
7.	NANA Basile	Membre
8.	OUARE Samadou	Membre
9.	OUEDRAOGO Aly Badra	Membre
10.	OUEDRAOGO Irméan François	Membre
11.	OUEDRAOGO Souleymane	Membre
12.	SANOU Yaya	Membre
13.	SOULAMA Ousséni	Membre
14.	THIOMBIANO Yempabou Fayçal Harold	Membre
15.	ZOUNGRANA Daniel	Membre

Députés absents excusés

N°	Nom et Prénoms	Qualité	Justification
1.	BALBONE Boubacar	Vice-président	Contraintes familiales
2.	DIALLO Ousmane	Membre	Rapporteur dossier 129 (Audition du Gouvernement)
3.	DIALLA Moumouni	Membre	Mission
4.	GUITI Lassina	Membre	Atelier à Ziniaré
5.	KINDA Mickaël	Membre	Malade

Séance d'adoption du rapport du projet de loi : 24/12/2024

Liste des députés présents

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE
1.	OUEDRAOGO/KANDOLO Linda Gwladys	Présidente
2.	BALBONE Boubacar	Vice-président
3.	SALOGO Mahamoudou	1 ^{er} Secrétaire
4.	TAPSOBA Lin Désiré	2 ^e Secrétaire
5.	GANSORE Marc	Membre
6.	OUEDRAOGO Aly Badra	Membre
7.	NANA Basile	Membre
8.	OUEDRAOGO Irméan François	Membre
9.	OUEDRAOGO Souleymane	Membre
10.	SANOU Yaya	Membre
11	DIALLO Ousmane	Membre

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE
12.	THIOMBIANO Yempabou Fayçal Harold	Membre
13	GUITI Lassina	Membre
14	OUARE Samadou	Membre
15	DIALLA Moumouni	Membre
16	SOULAMA Ousséni	Membre

Députés absents excusés

N°	Nom et Prénoms	Qualité	Justification
1.	DAMIEN/YOUL Ini Inkouraba	Membre	Evénement social
2.	KINDA Mickaël	Membre	Malade
3	LOMPO Dafidi David	Membre	Enregistrement de message de vœux du PALT

Liste des députés absents

N°	Nom et Prénoms	Qualité
1.	ZOUNGRANA Daniel	Membre

Liste du personnel administratif

N° D'ORDRE	NOM(S) ET PRENOM(S)	FONCTION
1.	OUEDRAOGO N. Gérard	Administrateur parlementaire
2.	KYERE/YAOGO T. Pascaline	Administrateur parlementaire
3.	Danielle ZINABA/POODA	Administrateur parlementaire
4.	SARE T. Inès Fabiola	Attachée d'administration parlementaire
5.	OUEDRAOGO Nestor	Secrétaire d'administration parlementaire